



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4018 du 04/06/2012 Bataille des livres

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : FONDAMENTAL

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 04/06/2012 au 29/06/2012

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 29/06/2012
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Livre

Destinataires de la circulaire

- Aux pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement primaire subventionnés
- Aux chefs des établissements de l'enseignement primaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

Pour information :

- A Monsieur l'Administrateur général de l'AGERS
- Aux inspecteurs de la Communauté française pour l'Enseignement primaire ordinaire.
- Aux associations de parents d'élèves.
- A l'inspecteur général coordonnateur du Service général de l'inspection
- Aux organisations syndicales
- Au conseil des PO de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS)
- Au Conseil de l'Enseignement des communes et des provinces (CECP)
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SEGEC)
- A la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI)
- Au Président du Conseil supérieur de l'Enseignement artistique (CSESA)
- Aux préfets et coordinateurs de zone(s)

--	--

Signataire

Ministre / Secrétariat général
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Cellule Culture-Enseignement

Nom et prénom	Téléphone	Email
DE MOEY Dominique	02/413 28 82	batailledeslivres@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

La « Bataille des Livres » est une activité de promotion de la lecture pour les enfants de 8 à 12 ans.

L'idée nous vient de Suisse. Un groupe d'enseignants de Suisse romande s'est penché sur le problème : comment motiver ses élèves à la lecture ? Ils se sont constitués en comité organisateur d'une structure qui mettait en compétition leurs classes à un moment de l'année, réunies dans un lieu unique, sur base d'un questionnaire qui interrogeait les élèves sur le contenu d'une trentaine de romans de jeunesse, lus dans l'année. Pour l'élève, il s'agissait avant tout de défendre le prestige de son école.

Aujourd'hui la Suisse, le Québec, le Sénégal, le Burkina Faso, Haïti, la France, le Rwanda et la Belgique participent à cette activité. Pour l'édition 2012-2013, la « Bataille des Livres » en sera à sa seizième année d'existence et le nombre de participants, dans chacun des pays, ne cesse de croître.

Quel service organise cette activité ?

La Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A qui est réservée cette activité ?

Aux élèves des classes de 3e, 4e, 5e, 6e années de l'enseignement primaire, tous réseaux confondus.

Quand peut-on s'inscrire ?

Du lundi 4 juin 2012 au vendredi 29 juin 2012 inclus.

Combien de classe peut-on inscrire par établissement scolaire ?

Un établissement scolaire peut inscrire autant de classe qu'il veut, à condition que chaque classe possède une série de livres.

Combien cela va t'il coûter ?

1. La première année de participation, la classe doit acheter une série complète à 210€, ce qui représente une trentaine de livres neufs.
2. La seconde année, la même classe devra uniquement commander un kit de renouvellement à un prix de 50€.
3. Il en va de même pour la troisième année et ainsi de suite.

Rem : Si une classe s'inscrit pour l'édition 2012-2013 en achetant une série complète à 210€, qu'elle ne désire pas participer à l'édition 2013-2014 mais qu'à l'édition 2014-2015 elle prend l'initiative de se réinscrire, elle devra dans ce cas, non pas payer 50€ mais bien 210€. La raison de ce montant est que chaque année, des bouquins sont remplacés par d'autres, dans chacune des séries.

4. Si l'établissement rencontre des difficultés financières à récolter la somme de 210 euros pour l'achat d'une série complète, celui-ci peut toujours introduire une demande de collaboration auprès de la bibliothèque locale la plus proche de l'établissement scolaire. Si la bibliothèque est d'accord, cette dernière s'engage à acheter (la 1ère année) la série complète de livres pour un montant de 210 euros. Dans ce cas, c'est la bibliothèque qui sera propriétaire des livres. Elle prêtera ensuite la série de livre à la classe de l'établissement scolaire « partenaire », et ce pour une période allant de novembre à fin mai de l'année suivante, date à laquelle les livres devront être restitués à la bibliothèque.

Rem : Dans ce cas de figure, la classe devra payer uniquement 50 euros pour couvrir ses frais administratifs.

De quel matériel doit disposer la classe ?

Aucun matériel n'est imposé, mais la présence d'un local avec un ordinateur à disposition pour l'ensemble de la classe est indispensable pour participer aux différentes animations nationales et internationales.

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire électronique sur le site www.culture-enseignement.cfwb.be (cliquer sur l'onglet « Bataille des Livres »), pour le 29 juin 2012 inclus au plus tard. Un règlement est également à votre disposition à la même adresse électronique.

Pour toute autre information, vous pouvez contacter la Cellule Culture-Enseignement au 02/413.28.82 ou encore via l'adresse électronique : batailledeslivres@cfwb.be

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à cette information et vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Barthélémy,

Directeur général